

ASSEMBLÉE NATIONALE

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

AMENDEMENT

N ° AS433

présenté par

Mme Corneloup, Mme Duby-Muller, Mme Frédérique Meunier, Mme Gruet, M. Breton,
Mme Petex-Levet, M. Gosselin et M. Ray

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.